



PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 Novembre 2023

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 27 Novembre 2023 à 20h00 Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Sylvain SAKALOWSKI, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Maxime LUTICK, Sophie TEMPEZ, Sylvie VERMEIL, David MORAIS CARDOSO, Guillaume MASSART.

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (Procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (Procuration donnée à Guillaume MASSART).

Absente : Félicie BOUTHEMY

Quorum : Membres en exercice : 19 – Présents 15 – Votants : 18  
Maxime Lutick est élu secrétaire de séance.

-----

L'Assemblée adopte tout d'abord sans observations le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2023.

Il aborde ensuite l'ordre du jour en sollicitant l'autorisation du Conseil Municipal d'y ajouter une question complémentaire, en l'occurrence la demande de renouvellement de l'agrément des services civiques.

Accepté à l'unanimité.

**1) Positionnement du Conseil Municipal sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, la piste d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été retenue comme orientation par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Un PLUi est un document à portée juridique qui traduit un projet de territoire, qui planifie l'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes. Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, exprime spatialement un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales. Ce document construit un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 10 prochaines années et le formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

Une réunion à ce sujet a eu lieu le 25 septembre dernier au terme de laquelle il a été convenu que les communes se positionneraient sur un éventuel transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité dans le cadre de l'élaboration du PLUi au plus tard le 30 décembre 2023.

Guillaume MASSART interroge Mr le Maire sur la proportion des communes de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ne possédant pas encore de Plan Local d'Urbanisme à ce jour. Mr le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération n'a pas connaissance, aujourd'hui, de ces données.

Philippe CROMBOIS fait part de sa crainte de voir le développement économique de la commune se réduire.

Après discussions et échanges d'observations, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité un avis défavorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

2) **Convention relative à la coordination des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité et à la répartition des aides à l'électrification rurale dans le département du Nord**

Mr le Maire rappelle que le FACé a été créé en 1936 pour compenser la faiblesse des investissements des opérateurs privés sur les réseaux de distribution de l'électricité dans les zones rurales. Aujourd'hui, le fonds, devenu un compte d'affectation spécial, soutient l'effort des collectivités locales qui, en zone rurale financent et exercent elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage des travaux, en tant qu'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE).

En cette fin d'année 2023, dans l'intérêt des communes rurales du Nord, à la fois au regard du montant des aides du CAS FACé mais également pour assurer une gestion plus efficace des travaux sur les territoires ruraux, les 4 syndicats d'énergie que sont le SEAA, le SIDEHAV, le SIDEC et la commune de Beauvois en Cambrésis devraient accepter de s'entendre pour coordonner et planifier leurs opérations de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les éclatements des AODE pénalisent fortement les communes en régime rural du Nord en ce que la dotation financière du fonds d'aide aux Collectivités pour l'électrification rurale (FACé) accordée pour le département est pénalisée de 25 % chaque année par le ministère de la transition énergétique.

Ce même ministère a ouvert la possibilité de lever cette pénalité financière en proposant qu'une convention de coordination soit conclue entre la commune de Beauvois en Cambrésis, le SEAA, le SIECE, le SIDEHAV et le SIDEC avant le 31 décembre 2023.

Philippe CROMBOIS interroge Mr le Maire sur d'éventuels enfouissements de réseaux électriques qui pourraient être éventuellement subventionnés.

Sylvie VERMEIL questionne Mr le Maire sur la possibilité que la SICAE obtienne plus de subventions dans ce cadre.

Sylvain SAKALOWSKI s'interroge sur l'augmentation de la facturation des consommations électriques.

Guillaume MASSART fait part de son inquiétude quant à l'avenir desdits syndicats qui risquent de disparaître à plus ou moins longues échéances.

Après ces échanges, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'unanimité à cette convention et autorise Mr le Maire à signer tous documents y afférents.

3) **Offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'aménagement, réfection des trottoirs RD 643**

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune de Beauvois en Cambrésis a été destinataire de l'offre de prêt proposée par la Caisse des dépôts de consignations pour le financement des travaux d'aménagement et réfection des trottoirs rue Victor Watremez RD 643.

Le montage budgétaire montre un équilibre financier pour ces travaux ; Mr le Maire rappelle la réunion publique organisée le 30 novembre prochain en présence du bureau d'études.

Le démarrage des travaux est prévu le 15 janvier 2024 pour 6 mois de chantier.

Sylvain SAKALOWSKI interroge Mr le Maire sur la subvention « Amendes de police » ; le dossier sera déposé à nouveau en Janvier 2024.

Guillaume MASSART questionne Mr le Maire si une « rallonge budgétaire » pouvait être éventuellement absorbée par la commune pour ces travaux et sur le financement à court terme des travaux de regroupement des écoles après l'étude de faisabilité.

Mr le Maire détaille ensuite les caractéristiques financières de l'emprunt, pour un montant de 284 339 €, à savoir :

**Durée d'amortissement** : 25 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle

**Index** : Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur + 1,3 %

**TEG** : 4,24 %

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission d'instruction** : 0,06 % du montant du prêt

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette offre de prêt par 17 voix Pour et 1 Contre (Philippe CROMBOIS) et autorise Mr le Maire à signer tous documents y afférents.

#### 4) Vente de terrain rue Jean-Baptiste Lebas

Suite à la demande de Mr le Sous-Préfet de retirer la délibération n° 2023/027 du 9 juin 2023 concernant la vente d'un terrain rue Jean-Baptiste Lebas, parcelles U n° 125 et U n° 1895, Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'acquéreur, Mr Bernard BRICOUT domicilié 2 bis rue J. Bte Lebas a émis une nouvelle proposition afin d'acquérir ces 2 parcelles au prix de 5 490 €, montant conforme à l'estimation effectuée par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de prix de Mr Bernard BRICOUT et autorise Mr le Maire à signer tous documents y afférents.

#### 5) Mode de contribution aux charges de fonctionnement du SIAT du Val du Riot

Mr le Maire rappelle que le Comité syndical du Val du Riot a déterminé le mode de contribution de chacune des communes membres, à savoir :

- mise en recouvrement d'un produit fiscal pour Beauvois en Cambrésis
- participation directe pour Caudry

Il convient que le Conseil Municipal se prononce comme chaque année sur ce mode de contribution, sachant que notre commune opte, depuis 2011, pour la fiscalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal en 2024.

#### 6) Tableau des effectifs du personnel communal

Mr le Maire indique à l'assemblée que par courrier daté du 26 octobre 2023, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord réuni le 2 octobre 2023 a émis un avis favorable à la suppression de deux postes d'adjoints technique et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté ci-dessous :

<b>Cadres d'emplois et grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée</b>
<b>Cadre d'emploi des attachés territoriaux :</b>	
Attaché	1 poste à 35h.
<b>Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :</b>	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes à 35h.
Adjoint administratif	1 poste à 35h. 1 poste à 20h.
<b>Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux :</b>	
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h.

<b>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :</b>	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	3 postes à 35 h. 4 postes à 35 h 2 postes à 30 h.
<b>Cadre d'emploi des agents de police municipale :</b>	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté ci-dessus.

#### **7) Régime indemnitaire du personnel municipal**

Mr le Maire informe l'assemblée que par délibération du 18 octobre 1985, le Conseil Municipal de l'époque avait décidé d'attribuer au personnel communal une prime fixée à 6% du montant du salaire brut annuel de chaque agent et précisé que les personnels susceptibles de percevoir cette prime seront les agents percevant au moins 11 mois sur 12 une rémunération de la commune.

Aujourd'hui, devant l'augmentation de l'absentéisme de certains agents, il convient de réformer l'obtention de cette prime versée en intégralité chaque fin d'année, en intégrant mensuellement par l'intermédiaire du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Sylvain SAKALOWSKI demande si l'ensemble du personnel sera impacté par ces changements.

Sylvie VERMEIL souhaite connaître le pourcentage d'agent en arrêt maladie.

Mr le Maire informe l'assemblée avoir échangé sur ce sujet avec le CDG59 qui a confirmé la faisabilité de cette réforme. Une concertation aura lieu avec le secrétariat de la mairie avant d'entamer une réflexion avec le conseil municipal

Les éléments recueillis seront portés à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion avant de se prononcer sur cette réforme du régime indemnitaire.

#### **8) Retrait de délégation**

Mr le Maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées depuis plusieurs années en l'occurrence durant ces nombreux mois de crises sanitaires. Des postes d'adjoints, de conseillers municipaux délégués ont été désignés en début de mandat électoral. Un besoin de retour des missions de chaque délégation est nécessaire et devra désormais être rendu devant le Conseil Municipal.

Guillaume MASSART intervient pour signaler qu'il était intervenu déjà à ce sujet il y a plusieurs mois en soulevant cette problématique sur le manque d'informations.

Mr le Maire indique qu'il a reçu personnellement et individuellement les conseillers municipaux ; il déplore d'ailleurs que certains ne se soient pas présentés.

Guillaume MASSART intervient de nouveau sur le sujet, estimant que certaines missions accordées dans le cadre des délégations ne sont pas toujours effectuées.

Aurélie HUET et Sylvain SAKALOWSKI informent l'assemblée que leur présence à certaines actions ne soit pas toujours perçue ou portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Nathalie GUENEZ indique à l'assemblée que des problèmes familiaux et de santé l'ont empêchés d'être effectivement présente depuis plusieurs mois mais qu'elle reprend « petit à petit » ses activités au sein du Conseil Municipal.

Après ces échanges, il est décidé qu'un rapport des missions de chacun des délégués sera présenté devant le Conseil Municipal.

### **9) Classe de neige 2024 : recrutement du personnel et participation des familles**

Par délibération 2023-036 du 25 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'organiser une classe de neige qui se rendra à Combloux (Haute Savoie) au Manoir des Brons du 25 mars au 5 avril 2024.

Pour la bonne marche de cette classe, il est nécessaire de procéder au recrutement du personnel chargé d'encadrer les enfants.

L'effectif prévisionnel du nombre d'élèves participant à ce voyage serait de 30, le recrutement de deux animateurs titulaires du BAFA et d'une enseignante s'avère nécessaire.

Pour rappel, en 2023, la participation des familles s'est élevée à 150 euros par enfant payable en 4 échéances respectives de 40€, 40€, 40€, et 30€ en décembre, janvier, février et mars.

Après discussions et échanges d'observations, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, à 150 euros par enfant payable en 4 échéances respectives de 40€, 40€, 40€, et 30€ en décembre 2023, janvier, février et mars 2024.

et autorise Monsieur Le Maire à procéder au recrutement de 2 animateurs titulaires du BAFA et 1 enseignante pour participer à ce voyage.

### **10) Tarifs de location de salles 2024**

Mr le Maire informe l'assemblée que certaines associations retiennent les salles communales lors de l'établissement du calendrier des fêtes et annulent leurs manifestations très tardivement empêchant ainsi la commune de bénéficier d'une location de particuliers générant un « manque à gagner » pour la collectivité ; il propose donc au Conseil Municipal de confirmer la gratuité de la 1<sup>ère</sup> réservation aux associations et d'appliquer, après accord de l'assemblée délibérante, une location de 50 € à partir de la seconde réservation.

Après discussions et échanges d'observations, le Conseil Municipal décide par 15 voix Pour , 3 voix Contre (Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART et Laurye LALLEMANT) et 1 abstention (David MORAIS CARDOSO) d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs comme indiqués ci-dessous :

**Ancienne Mairie**  
Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés 2024	Variation %
Nettoyage	77.00 €	77.00 €	0 %
Vin d'honneur	110,00 €	110,00 €	0 %
Location 1 journée	190.00 €	<u>1<sup>er</sup> avril / 15 octobre</u> 190.00 €	<u>16 octobre/31 mars</u> 290,00 €
Location 2 journées	230.00 €	230.00 €	330,00 €
1 <sup>ère</sup> location association	-	Gratuite	
2 <sup>ème</sup> location et plus avec accord du Conseil Municipal		50 €	

**Ancienne Mairie**  
Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés 2024	Variation %
Nettoyage	77.00 €	77.00 €	0 %
Vin d'honneur	150,00 €	150.00 €	0 %
Location 1 journée	280.00 €	<u>1<sup>er</sup> avril / 15 octobre</u> 280.00 €	<u>16 octobre / 31 mars</u> 380,00 €
Location 2 journées	380.00 €	380.00 €	480,00 €
1 <sup>ère</sup> location association	-	Gratuite	
2 <sup>ème</sup> location et plus avec accord du Conseil Municipal		50 €	

**Foyer Rural**Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés 2024	Variation %
Nettoyage	145.00 €	145.00 €	0 %
Vin d'honneur	200.00 €	200.00 €	0 %
<hr/>			
Location 1 journée	290.00 €	<u>1<sup>er</sup> avril / 15 octobre</u> 290.00 €	<u>16 octobre / 31 mars</u> 490.00 €
Location 2 journées	370.00 €	370.00 €	570.00 €
Option WIFI	10,00 €	10,00 €	0 %
1 <sup>ère</sup> location association 2 <sup>ème</sup> location et plus avec accord du Conseil Municipal	-	Gratuite 50 €	

**Foyer Rural**Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés 2024	Variation %
Nettoyage	145.00 €	145.00 €	0 %
Vin d'honneur	330,00 €	330,00 €	0 %
Location 1 journée	580.00 €	<u>1<sup>er</sup> avril / 15 octobre</u> 580.00 €	<u>16 octobre / 31 mars</u> 780.00 €
Location 2 journées	660.00 €	660,00 €	860,00 €
Option WIFI		10,00 €	
<hr/>			
1 <sup>ère</sup> location association 2 <sup>ème</sup> location et plus avec accord du Conseil Municipal	-	Gratuite 50 €	

**13) Tarifs des concessions de cimetière**Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés 2024	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	13,00 €	15,00 €	5.38 %
Trentenaire	27.00 €	30,00 €	11.11 %
Cinquantenaire	47.00 €	50.00 €	6.38 %



## **SUBVENTIONS 2023 aux associations locales**

Mr le Maire précise à l'assemblée que des travaux de rénovation thermique (changement de la porte du local colombophile) ont été effectués, la possibilité de soustraire le montant de ces travaux sur la subvention annuelle est évoquée.

Après discussions et échanges d'observations, le Conseil Municipal décide de verser aux associations locales et extérieures les montants indiqués ci-dessous :

-Amicale des sapeurs-pompiers :	2 700 €
-Amicale Laïque :	2 500 €
-UNC – UNC AFN :	300 €
-Gymnastique Volontaire Beauvoisienne :	1 000 €
-Société Colombophile La Défense :	700 €
-Société de chasse :	350 €
-Centre Français de Secourisme :	450 €
-Harmonie Mutualiste Beauvois-Fontaine :	4 000 €
-Les volants beauvoisiens :	180 €
-Union Sportive Beauvois-Fontaine :	4 000 €
-Centre Social l'Escale :	50 000 €

### **Associations extérieures :**

-Union Commerciale Caudry-Beauvois :	300 €
-Donneurs de sang de Caudry :	100 €
-Croix Rouge Française de Caudry :	300 €

## **QUESTION COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agrément accordé à la commune de Beauvois en Cambrésis pour le recrutement des services civiques expire le 31 décembre 2023.

Après discussions et échanges d'observations, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à entamer les démarches de renouvellement de l'agrément pour un recrutement de 3 services civiques par année et de l'autoriser à signer tous documents y afférents.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- pas d'augmentation appliquée par API Restauration pour la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Travaux effectués par la SICAE sur le poste électrique « Eglise » ainsi que dans la rue J.Bte Lebas
- la cérémonie des vœux à la population aura lieu le mercredi 10 janvier 2024 à 19h.00 salle des fêtes

-deux devis pour les tontes des espaces verts pour l'année 2024 ont été déposés ; Mr CARDOSO souhaite qu'un 3<sup>ème</sup> devis soit demandé ; il se charge d'interroger une autre entreprise.

-communication au conseil municipal de 2 dossiers de candidature initiés par le SIAVED sur les actions de réduction des déchets auxquels la commune pourrait adhérer.

-Maxime LUTICK donne connaissance au conseil municipal des tarifs communiqués par trois sociétés pour la location, arrivant à échéance en Janvier 2024, des 4 photocopieurs (2 secrétariat de la mairie et 2 aux écoles).

-Mr le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par AXA qui souhaite proposer en 2024 une offre promotionnelle « Assurance Santé » et « Dépendance » à la population.

-Marylise BALESTRIE prend ensuite la parole pour évoquer l'opération « vente de repas suspendu » au prix de 6 € (repas acheté à offrir aux personnes démunies, en précarité ou isolées). Elle compte sur la mobilisation de tous le 22 décembre prochain.

-Gilberte BOITIAUX annonce que les enfants de l'école maternelle recevront la visite de St Nicolas le 8 décembre prochain à 15 heures en collaboration avec l'A.P.E.

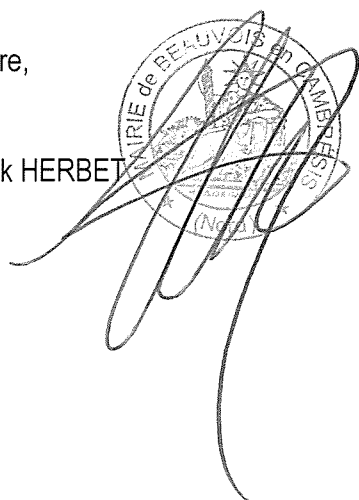
-David MORAIS CARDOSO souhaite qu'une table à langer ainsi qu'un micro-ondes soient installés à la salle des fêtes, ainsi qu'un éclairage dans la cour de l'école maternelle.

-Sylvie VERMEIL questionne Mr le Maire sur l'avancée du dossier Résidence Habitat

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

Yannick HERBET

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Beauvois-en-Cambrésis. The stamp contains the text "MAIRIE de BEAUVOIS EN CAMBRESIS" around the top and "19000" at the bottom. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to Maxime Lutick, is written over the text.